

83 1329
Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I R
28 JUL. 2009
64400
N° DE DÉPOT

GENEFIMMO

Société Anonyme au capital de 392.339.800 euros
Siège social : 29 boulevard Haussmann - 75009 PARIS
326 259 629 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MAI 2009

L'an deux mille neuf, et le vingt neuf mai, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, les Administrateurs de la société GENEFIMMO se sont réunis en Conseil d'Administration, dans les locaux de la SOCIETE GENERALE, 17 cours Valmy - 92800 PUTEAUX sur convocation de son Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente,
- Cooptation de Monsieur Denis DEVERS en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean GOUMY, Administrateur démissionnaire,
- Cooptation de Monsieur Christian BEHAGHEL en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Séverin CABANNES, Administrateur démissionnaire,
- Pouvoirs pour les formalités.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

Madame Véronique DE LA BACHELERIE, Président,

La Société de la rue Edouard VII, Administrateur, représentée par Mademoiselle Marion JONCHERES,

Monsieur Jean-Marc CASTAIGNON, Administrateur.

Sont absents et excusés :

Monsieur Jean GOUMY, Administrateur,

Monsieur Séverin CABANNES, Administrateur,

Monsieur Jean-Luc PARER, Administrateur.

Assiste également à la séance :

Monsieur Aurélien VIRY, Directeur Général.

Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Etienne DIVO.

Madame Véronique DE LA BACHELERIE, Président du Conseil d'Administration, constate que les Administrateurs présents représentent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité des membres présents.

COOPTATION DE MONSIEUR DENIS DEVERS EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR JEAN GOUMY, ADMINISTRATEUR DEMISSIONNAIRE

Le Président informe le Conseil que Monsieur Jean GOUMY lui a fait part de son souhait de démissionner de son mandat d'Administrateur.

Le Conseil prend acte de cette démission et décide, le nombre d'Administrateurs encore en fonction restant supérieur au minimum légal, de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

La candidature de Monsieur Denis DEVERS est présentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer à titre provisoire, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean GOUMY, et sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale :

Monsieur Denis DEVERS, demeurant 26 rue Greuze – 75116 PARIS

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le Président exprime à Monsieur Jean GOUMY, au nom du Conseil, ses remerciements pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Monsieur Denis DEVERS a fait savoir qu'il accepterait les fonctions d'Administrateur dans l'hypothèse où elles lui seraient proposées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

COOPTATION DE MONSIEUR CHRISTIAN BEHAGHEL EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR SEVERIN CABANNES, ADMINISTRATEUR DEMISSIONNAIRE

Le Président informe le Conseil que Monsieur Séverin CABANNES lui a fait part de son souhait de démissionner de son mandat d'Administrateur.

Le Conseil prend acte de cette démission et décide, le nombre d'Administrateurs encore en fonction restant supérieur au minimum légal, de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

La candidature de Monsieur Christian BEHAGHEL est présentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer à titre provisoire, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Séverin CABANNES, et sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale :

Monsieur Christian BEHAGHEL, demeurant 8 rue Solférino – 78600 MAISONS-LAFFITTE

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le Président exprime à Monsieur Séverin CABANNES, au nom du Conseil, ses remerciements pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Monsieur Christian BEHAGHEL a fait savoir qu'il accepterait les fonctions d'Administrateur dans l'hypothèse où elles lui seraient proposées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Le Conseil confère tous pouvoirs au porteur d'extraits ou de copies du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président

Un Administrateur

**CERTIFIÉE CONFORME
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**